

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2022 à 19 h

En présence d'André FERRET, Maire

15 conseillers présents, 3 sont représentés

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2021.
- En début de Conseil, Madame Christiane Chevalier présente sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale. Des problèmes de santé l'obligent à diminuer ses activités. Monsieur le Maire la remercie pour ses années de services dont 5 ans en tant que 1^{ère} adjointe. Monsieur Laurent Marchandé la remplacera au sein du Conseil d'Administration de la maison de retraite.

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2021

Approuvé à l'unanimité

2. a) Acquisition en la forme administrative : anciens Moulins de Neyzac propriétés Barriol

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

Dans le cadre de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel local, la commune de Saint-Julien-Chapteuil s'est engagée dans un processus de réhabilitation des anciens moulins de Neyzac, Monsieur Olivier Barriol est propriétaire des parcelles cadastrées sous les numéros B 2566-2568-2569 et 2570 lieudit Neyzac Bas qui constituent le terrain d'assiette d'un de ces moulins. La Commune souhaite se porter acquéreur de cette propriété pour pouvoir la restaurer et l'intégrer dans le patrimoine culturel local. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions suivantes :

- Autoriser le Maire à procéder :
 - Aux formalités d'acquisition des parcelles B 2566 – 2568 – 2569 – 2570
 - A la régularisation des actes administratifs dont l'assistance à la rédaction sera confiée au cabinet C FONCIER.

Monsieur Michel Allibert, adjoint est désigné pour représenter la commune à l'acte.

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité

2. b) Acquisition en la forme administrative : anciens Moulins de Neyzac propriétés Martin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

Dans le cadre de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel local, la commune de Saint-Julien-Chapteuil s'est engagée dans un processus de réhabilitation des anciens moulins de Neyzac. Madame Marie MARTIN est propriétaire des parcelles cadastrées B 2526 – 2527 – 2528 lieudit Neyzac Bas qui constituent le terrain d'assiette des deux moulins.

La Commune souhaite se porter acquéreur de cette propriété pour pouvoir la restaurer et l'intégrer dans le patrimoine culturel local.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions suivantes :

- Autoriser le Maire à procéder :
 - Aux formalités d'acquisition des parcelles B 2526 – 2527 – 2528
 - A la régularisation des actes administratifs dont l'assistance à la rédaction sera confiée au cabinet C FONCIER.

Monsieur Michel Allibert adjoint est désigné pour représenter la commune à l'acte.

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité

2. c) Acquisition en la forme administrative : anciens Moulins de Neyzac propriétés Battie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

Dans le cadre de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel local, la commune de Saint-Julien-Chapteuil s'est engagée dans un processus de réhabilitation des anciens moulins de Neyzac. Monsieur Antoine Battie est propriétaire des parcelles cadastrées B 2564 – 2567 – 2573 – 2987 lieudit Neyzac Bas qui constituent le terrain d'assiette d'un de ces moulins.

La Commune souhaite se porter acquéreur de cette propriété pour pouvoir la restaurer et l'intégrer dans le patrimoine culturel local.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les propositions suivantes :

- Autoriser le Maire à procéder :
 - Aux formalités d'acquisition des parcelles B 2564 – 2567 – 2573 - 2987
 - A la régularisation des actes administratifs dont l'assistance à la rédaction sera confiée au cabinet C FONCIER.

Monsieur Michel Allibert adjoint est désigné pour représenter la commune à l'acte.

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité

3. Vente terrain Place Emmanuel Mauras pour la future « Maison de Santé »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

La Commune de Saint-Julien-Chapteuil est propriétaire de la Place Emmanuel Mauras et d'un terrain jouxtant cette place, cadastrés sous les numéros AC 695 et 716 d'une surface d'environ 10 000 m² (l'ensemble).

Monsieur le Maire a été contacté par le Pharmacien qui souhaite acquérir une emprise d'environ 2 800 m² pour y implanter une Maison de Santé.

Cette «Maison de Santé» est destinée à l'accueil de la pharmacie, de médecins généralistes ainsi que de professions paramédicales (kiné, ostéo, infirmiers(ères)).

Elle développera une surface de plancher de 700 m² environ et disposera de 27 places de parking environ.

2 abstentions

4. Choix de la société pour le mobilier de la Médiathèque du Pôle Culturel

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le résultat concernant l'appel d'offre du mobilier de la Médiathèque du Pôle Culturel. La Commission d'appel d'offres a prévu des critères de choix pour étudier les 4 offres et a retenu la société : Atelier de l'Emblavez.

Approuvé à l'unanimité

5. Choix de la société pour le matériel technique du Pôle Culturel

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le résultat concernant l'appel d'offre du matériel technique du Pôle Culturel.

La Commission d'appel d'offres a retenu la société : COOP'ART.

Approuvé à l'unanimité

6. Participation à l'Association ORION pour le projet de développement de l'Observatoire du Betz

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

L'Association a en projet de développer l'observatoire du Betz. Ce projet consiste à acquérir un nouveau dôme en aluminium, affecter l'ancienne coupole à Orion Juniors pour des ateliers et des observations, améliorer pour les personnes à mobilité réduite.

L'association sollicite de la part de la commune une participation de 2 500 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Fixation du tarif « garage mort » au camping hors ouverture saison estivale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre en place un nouveau tarif au camping pour les « garages morts » sur la base de 1 € par jour. Lorsque les vacanciers occuperont la caravane pendant la saison estivale, le tarif voté par délibération en date du 5 janvier 2021 s'appliquera pour le temps d'occupation.

Approuvé à l'unanimité

8. Périmètre des abords : Conservation des pas de portes en commerce (Rue Chaussade, Place du Marché, Place Saint Robert)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que :

Par délibération en date du 23 novembre 2021, le périmètre rue Chaussade, Place du Marché, Place Saint Robert a été adopté à l'unanimité. Il convient de conserver des pas de portes existants en commerce ou service pour éviter la dévitalisation du centre bourg mais aussi en vue du maintien de la diversité des commerces et de l'artisanat au cœur du village.

Approuvé à l'unanimité

9. Autorisation à signer la convention d'adhésion aux missions « Assistance Progiciels » et « Dématérialisation des procédures »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que :

Le CDG43 propose depuis plusieurs années un service Assistance progiciels qui apporte un soutien et une aide à l'utilisation des progiciels métiers de la gamme Berger Levrault, est également proposée une mission dématérialisation des procédures qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier.

Ces deux missions faisaient l'objet de deux conventions. Le conseil d'administration du CDG43 a décidé de les regrouper en une seule.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention pour 5 ans (terme au 31 décembre 2026).

Approuvé à l'unanimité

10. Questions diverses et informations

- Pôle culturel
- Information avancement des travaux
- Projet travaux aménagements extérieurs